



**ASSOCIATION  
de SAINT-CYR**

## **CENTRE de LOISIRS 2010 REGLEMENT INTERIEUR**

### **Article 1 : Définition**

Le centre de Loisirs de Saint-Cyr est un service, mis à la disposition des familles. Il est organisé et géré par l'Association Familles Rurales de Saint Cyr, titulaire d'un agrément de la Direction Départementale Jeunesse et Sports et qui fonctionne avec des animateurs diplômés ou en cours de formation.

### **Article 2 : Fonctionnement et horaires:**

Il accueille tous les enfants de 3 à 13 ans. Il sera ouvert du 5 au 30 juillet 2010, et fonctionnera du lundi au vendredi, sauf le mercredi 14 juillet 2010.

Horaire des activités : matin de 9h à 12h ; après midi de 14h à 17h.

Garderie possible le matin à partir 7h45 et le soir jusqu'à 18h15.

Déjeuner à 12h 15

Pour les enfants ne venant que le matin, les parents devront venir les chercher entre 12h et 12h 15. Concernant ceux qui ne viennent que l'après-midi, l'accueil se fera de 13h30 à 14h. Nous vous prions de bien vouloir respecter ces horaires. Le projet éducatif, élaboré par l'équipe pédagogique peut être consulté par les parents. Les activités proposées tiennent compte de l'âge, de l'intérêt et du rythme de l'enfant. Le temps de repos après le repas est obligatoire. Des modifications peuvent apparaître dans le planning.

### **Article 3 : Inscriptions :**

Elles ont lieu dans la salle communale du Campo Santo les :

- 16 juin 2010 de 18h à 19h30.
- 19 juin 2010 de 8h à 10h.
- 23 juin 2010 de 18h à 19h30.
- 26 juin 2010 de 10h à 11h30.

Aucun enfant ne sera accepté sur le Centre de Loisirs sans inscription préalable. Il est nécessaire, pour toute inscription, de fournir :

- Le carnet de vaccination de l'enfant.
- Le bon (original si possible) d'aide aux temps libres délivré par la CAF, comportant le numéro d'allocataire et le montant des droits pour chaque enfant.
- Le numéro de Sécurité Sociale des parents.

Les parents devront remplir une fiche d'inscription et une fiche sanitaire de liaison. Ils s'engageront à signaler à la Directrice tout changement. L'absence éventuelle d'un enfant, préalablement inscrit, doit être signalée la veille à 17h, sinon la journée est considérée comme due et ne sera pas décomptée du séjour. Dans le cas où un enfant serait malade, la ou les journées ne seront pas facturées si les parents fournissent un certificat médical.

---

**AFR de SAINT-CYR** *Adresse Postale : 38 Rue du Lavoir 07430 SAINT-CYR <mailto:yymeteil@wanadoo.fr>*  
**Siège Social : Mairie de SAINT-CYR 07430 SAINT-CYR**

---

Association loi 1901, agréée et habilitée pour son action :

*-Famille*

*-Jeunesse*

*-Loisirs*

*-Vie associative*

*-Education*

## **Article 4 : Modalités de paiement:**

Le tarif est dégressif selon le nombre d'enfant. Il y a possibilités de paiement par chèques vacances, bons CAF (pour les journées ou les demi-journées), bons MSA (autres régimes: à voir lors de l'inscription) La Mairie de Saint Cyr finance 2 euros par jour de présence des enfants au centre de loisirs, aide limitée à 10 jours par enfant. (2 demi-journées = 1 journée), le montant sera déduit de votre facture, et l'Association en demandera le remboursement à la Mairie.

Le centre de loisirs sans hébergement de Saint Cyr dépend de la fédération nationale de Familles Rurales et du groupement des Associations Familles Rurales de l'Ardèche. De ce fait chaque famille doit être adhérente à notre mouvement, montant de la **carte d'adhésion 2010 : 24€**. Pour les familles encore non adhérentes, le paiement de la carte d'adhérent devra se faire avant l'inscription.

**La facture du séjour devra impérativement être réglée au plus tard la veille du départ définitif de l'enfant.**

**Un chèque de caution**, établi à l'ordre de Familles Rurales de Saint-Cyr, d'un montant de 50€, sera demandé au moment de l'inscription. Il ne sera pas encaissé et sera rendu en fin de séjour, ceci pour garantir l'engagement pris par les parents au moment de l'inscription.

## **Article 5 : Tarifs.**

Semaine 1 à 2 enfants sans repas : 45€    Semaine 1 à 2 enfants avec repas : 65€  
 Semaine 3 enfants sans repas : 40€    Semaine 3 enfants avec repas : 60€  
 Semaine 4 jours 1 à 2 enfants sans repas : 36€.    Semaine 4 jours 1 à 2 enfants avec repas : 52€.  
 Semaine 4 jours 3 enfants sans repas : 32€.    Semaine 4 jours 3 enfants avec repas : 16€.  
 Journée 1 à 2 enfants sans repas : 11€    Journée 1 à 2 enfants avec repas : 14€  
 Journée 3 enfants sans repas : 8€    Journée 3 enfants avec repas : 12€  
 ½ journée sans repas : 9€. ½ journée avec repas : 13€

Les gouters sont compris dans le prix.

## **Article 6 : Vêtements:**

Les habits des enfants devront être adaptés aux activités proposées. Les enfants devront en outre avoir en permanence avec eux : un sac, une gourde, un chapeau, un vêtement de pluie et une paire de pantoufle ou de chaussette (activités dans la salle de motricité). Pour les plus petits, pensez à leur donner des habits de rechange.

## **Article 7 : Maladie et traitements:**

La directrice n'est habilitée à donner un médicament à l'enfant, qu'avec une autorisation écrite des parents et sur présentation de l'ordonnance ou en présence d'un médecin ou d'une infirmière.

## **Article 8 : Sécurité:**

Les enfants doivent être confiés en main propre à la directrice ou aux animateurs dès leur arrivée. Attention ! : la responsabilité de l'association et des ses salariés ne saurait en aucun cas être engagée si vous ne confiez pas votre enfant à la Directrice ou à une des Animatrices à l'arrivée de celui-ci. Vous devrez nous signaler par écrit les personnes habilitées à venir chercher vos enfants, elles devront justifier de leur identité.

L'enfant ne devra pas avoir sur lui ni allumettes, ni briquets, ni objets de valeurs, ni objet coupants.

Les dégâts occasionnés par les enfants tels que vitres brisées sont à la charge des parents. Tout enfant dont le comportement pourrait être évalué comme inadapté dans un groupe, par l'équipe d'animation, serait immédiatement exclu du centre de loisirs.

Je certifie avoir lu le règlement intérieur et en accepte les modalités.

Nom : ..... Prénom.....

Signature:.....

Attention ! Votre signature vous engage : elle atteste de la lecture, de la compréhension des textes, et de votre accord avec ce règlement intérieur et les engagements que celui-ci indique.

---

**AFR de SAINT-CYR**    **Adresse Postale : 38 Rue du Lavoir 07430 SAINT-CYR**    **mailto:yymeteil@wanadoo.fr**  
**Siège Social : Mairie de SAINT-CYR 07430 SAINT-CYR**

---

Association loi 1901, agréée et habilitée pour son action :

**-Famille**

**-Jeunesse**

**-Loisirs**

**-Vie associative**

**-Education**

---

**AFR de SAINT-CYR** Adresse Postale : 38 Rue du Lavoir 07430 SAINT-CYR <mailto:yymeteil@wanadoo.fr>  
Siège Social : Mairie de SAINT-CYR 07430 SAINT-CYR

---

Association loi 1901, agréée et habilitée pour son action :

*-Famille*

*-Jeunesse*

*-Loisirs*

*-Vie associative*

*-Education*